

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 3 novembre 2014 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Dépôt d'une lettre de M. Yvon Lalancette relativement à une demande de don pour Opération Enfant Soleil

9859-11-14 – Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. Retrait des points 6.1 – Nomination membres Comité des Loisirs de Venise-en-Québec -7.1 Engagement employé de voirie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9860-11-14 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9861-11-14 – Rapport du Maire

Le Maire fait lecture de la situation financière de la Municipalité pour l'année 2014.

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise que le rapport du Maire soit distribué à tous les résidents de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9862-11-14 – Renouvellement publicité – Les Seigneuries du Lac

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement de publicité pour le bulletin Paroissial Les Seigneuries du Lac. D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 200\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9863-11-14 – Mandat conseillers juridiques

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'autoriser les représentants de la Municipalité de Venise-en-Québec à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service du 30 septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9864-11-14 – Droit de mutation – Lot 158-1

CONSIDÉRANT le don de M. Aumont pour le terrain portant le numéro de lot 158-1;

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à annuler la facture de droit de mutation pour l'achat de ce lot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9865-11-14 – Rapport inspecteur

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prend acte du rapport de l'Inspecteur des bâtiments pour les permis émis pour la période du 6 octobre au 3 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9866-11-14 – Décorations de Noël

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 2 500\$ soit alloué pour les décorations de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9867-11-14 – Mandat notaire – lots acquis en vente pour taxes

CONSIDÉRANT plusieurs terrains acquis en vente pour taxes;

CONSIDÉRANT qu'il faut régulariser le droit de propriété au registre foncier;

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un mandat soit accordé à Me Roseline Ménard afin de préparer les contrats notariés pour les lots 153-35, 190-37, 191-125, 190-126-P, 191-174 et 190-126-17. D'autoriser le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9868-11-14 – Mandat conseillers juridiques – dossier 243 Avenue Venise Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a pris possession de l'immeuble constitué des lots 136-29, 139-4 et P-139-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville le 10 août 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1889 du Code Civil du Québec qui permet l'expulsion d'un locataire qui continue d'occuper les lieux après la fin du bail;

CONSIDÉRANT les baux intervenus avec 9157-1752 Québec Inc. et 9198-1498 Québec Inc. et qui se terminent le 31 octobre 2014 et qu'ils continuent d'occuper les lieux;

Pour tous ces motifs, il est

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

De mandater nos procureurs Monty, Coulombe de prendre les procédures nécessaires en Cour supérieure et décrites ci-haut afin que la municipalité puisse prendre possession de l'immeuble constitué des lots 136-29, 139-4 et P-139-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville dans la Municipalité de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9869-11-14 0 Permis d'alcool – Resto Terrasse La Marina

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par 9227-1360 Québec Inc. – RESTO BAR TERRASSE LA MARINA. à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9870-11-14 – Demande École nationale des pompiers du Québec – tarification formation pompiers

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté sur la Loi sur la sécurité incendie relativement aux frais de scolarité de l'École Nationale des pompiers du Québec et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT que les changements projetés apporteront des augmentations substantielles de tarifs (184% d'augmentation pour la formation pompier 2) qui affecteront les budgets des municipalités qui sont déjà très élevés depuis la mise en place du schéma de couverture de risques en matière incendie;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'une demande soit adressée à l'École nationale des pompiers du Québec de réviser leur tarification afin de tenir compte de la capacité de payer des municipalités et qu'une augmentation de 184% est jugée inacceptable.

Que copie de cette résolution soit transmise à la M.R.C. du Haut-Richelieu ainsi qu'au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9871-11-14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – 447, avenue Venise Ouest; 417, 21^e Avenue Ouest; Lots 125-51 et 125-46-P Avenue Venise Ouest; 210, 50^e Rue Ouest; 204, 36^e Rue Ouest; 252, 64^e Rue Ouest; 539, Avenue Venise Ouest; 210, 16^e Avenue Ouest; 94 avenue Venise Est; 110, Avenue Venise Ouest

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du
447, avenue Venise Ouest – remplacement bardeaux d'asphalte par acier prépeint vert forêt ;
417, 21^e Avenue Ouest – Construction d'un cabanon 12 x 16 hauteur maximale 12 pieds –
toiture bardeaux d'asphalte et revêtement extérieur même que maison ;
Avenue Venise Ouest (lots 125-51 et 125-46-P) Construction d'un abri pour le bois 8 x 12 x
10 pieds de hauteur en bois naturel, toiture en bardeaux d'asphalte noir 2 tons ;

210, 50^e Rue Ouest – Reconstruction – revêtement en vinyle terre d’ombre et parement de fausses pierres beige, toiture bardeaux d’asphalte brun ;
204, 36^e Rue Ouest – Construction d’un garage 20 x 36 hauteur maximale 16 pieds, revêtement vinyle beige, toiture acier prépeint vert ;
252, 64^e Rue Ouest – Refaire la toiture en acier prépeint vert ;
539, avenue Venise Ouest – Nouvelle construction – revêtement canexel jaune toiture en bardeaux d’asphalte noir 2 tons ;
210, 16^e Avenue Ouest – Agrandissement à l’arrière de 21pieds 6 pouces x 8 pieds 9 pouces, revêtement même que bâtiment ;
94, avenue Venise Est – Refaire façade et côté brique et pierre Sienna Onyx et côté Maybec gorge couleur Bronze boréal ;
110, avenue Venise Ouest – Refaire façade et mur côté ouest canexel kaki ;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d’Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

9872-11-14 – Contrôle zonage agricole par les Municipalités

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d’aujourd’hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d’aujourd’hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent de toute manière étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l’émergence de nouveaux types d’agriculture, au développement de produits originaux et à l’exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l’agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l’écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu’il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l’économie d’une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

POUR CES MOTIFS, il est:

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Venise-en-Québec : Soumette cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec et qu'une copie de cette résolution soit transmise à Mme Claire Samson, député d'Iberville, M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor M. Martin Coiteux et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau .

Qu'une copie de cette résolution soit également transmise à la M.R.C. du Haut-Richelieu pour appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9873-11-14 – Paiement dossier égout aqueduc Secteur Est

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 55 015,54\$ à la firme BPR Infrastructure Inc. pour la conception de plans et devis et relevés topographiques dans le projet du secteur Est de la Pointe-Jameson phase

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9874-11-14 – Mandat arpenteur servitude 15^e Avenue Est – travaux égout aqueduc

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

De mandater la firme Denicourt Arpenteurs géomètres à préparer une description technique sur le lot 190-38-P pour une servitude de passage de 6 mètres de largeur pour des travaux d'égout aqueduc de la 15^e Avenue Est au lot 190-37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9875-11-14 – Mandat notaire – servitude 15^e Avenue Est

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate Me Roseline Ménard afin de préparer le contrat notarié pour la servitude de passage sur le lot 190-38-P. Que le Maire ou le maire suppléant et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9876-11-14 – Travaux égout aqueduc secteur Est – modification résolution pour transmission dossier au MDDELCC

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

De modifier la résolution 9785-08-14 relativement à une demande d'autorisation au MDDELCC pour le projet d'égout aqueduc dans le Secteur Est de la Municipalité (Dossier FCCQ 810696). Le deuxième paragraphe il devrait être ajouté que l'attestation sera transmise dans les 60 jours après la fin des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9877-11-14 – Budget Régie

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le budget 2015 présenté par la Régie I.A.E.P.H.V. pour un montant de 281 635\$ et un débit réservé de 300 000 mètres cubes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9878-11-14 – Remboursement Régie I.A.E.P.H.V.

CONSIDÉRANT une erreur de lecture de l'afficheur extérieur du débitmètre intermunicipal de St-Sébastien et erreurs de calcul des débits quotidiens au poste de Venise-en-Québec ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le remboursement de 2 994\$ à la Régie I.A.E.P.H.V. pour le surplus financier 2013 payé en trop.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9879-11-14 – Entretien patinoire

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que M. Roger Giasson soit nommé en tant que responsable de l'entretien de la patinoire pour la saison 2014-2015. Qu'un budget au montant de 1 500\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9880-11-14 – Installations compteurs quai municipal

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. à installer des compteurs séparés dans le cabanon au quai municipal pour un montant de 1 525\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9881-11-14 – Remerciements Fête Halloween

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciement soit adressée aux organisateurs de la Fête de l'Halloween. Un gros merci aux bénévoles et aux commerçants impliqués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9882-11-14 – Renouvellement adhésion Tourisme Montérégie

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil renouvelle son adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2015. D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 410\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9883-11-14 – Achat remorque pour génératrice

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

De procéder à l'achat d'une remorque pour la génératrice acquise pour les stations de pompage. Qu'un budget au montant de 2 200\$ plus taxes soit alloué à cette fin. D'autoriser Madame Diane Bégin la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière ou Madame Suzanne Chartrand son adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9884-11-14 – Autorisation signature transfert camion balai de rue

CONSIDÉRANT l'achat du camion balai de rues;

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise la Directrice-générale et Secrétaire-trésorière Mme Diane Bégin à signer tout document auprès de la Société d'assurance automobile du Québec afin d'effectuer le transfert pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9885-11-14 – Demande autorisation sentier Parc Jameson – Club Motoneige Baie Missisquoi

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'autoriser le club de motoneige Baie Missisquoi à circuler sur une partie du terrain du parc Jameson pour un sentier de motoneige pour la saison 2014-2015 soit jusqu'au 15 avril 2015 et que l'entretien des pistes se fasse dans un délai raisonnable. Que le club de motoneige prenne entente avec les organismes municipaux afin de ne pas nuire aux autres activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9886-11-14 – Contrat déneigement

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Ferme BelleMana pour le déneigement des trottoirs et perrons de l'église au prix de 1 000\$ plus taxes, pour le déneigement des trottoirs municipaux au prix de 80,00\$/heure ainsi qu'au déneigement de l'entrée de la caserne adjacent à l'Hôtel de Ville et de la caserne d'incendie située sur la 16^e Avenue Ouest pour un montant de 1 000\$ plus taxes pour la saison 2014 – 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9887-11-14 – Fermeture bureaux période des Fêtes

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés durant la période des Fêtes soit du 19 décembre 2014 à midi jusqu'au 5 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9888-11-14 – Comptes du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 332 854,21\$ le tout tel que ci-après listé.

# CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
C1400602	PAVAGE MASKA INC.	RETENUE SUR PAVAGE	4 196,14 \$
C1400603	ANNULÉE		0,00 \$
C1400604	MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	SERVICE SÛRETÉ DU QUÉBEC	111 920,00 \$
C1400606	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	272,03 \$
C1400608	CUBEX LIMITÉE	BALAI DE RUE	23 914,80 \$
C1400609	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	QUAI MUNICIPAL	26 495,99 \$
C1400610	AGENCE DE PUBLICITÉ MOBILE 2007	AFFICHES SENTIER DE LA NATURE	145,62 \$
C1400611	AUBIN ST-PIERRE INC.	CHALET DES GÉNÉRATIONS-CLIMATISEUR	274,94 \$
C1400612	AddÉNERGIE TECHNOLOGIES	BORNES ÉLECTRIQUES	5 898,23 \$
C1400613	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	QUAI MUNICIPAL-PRUCHE	724,34 \$
C1400614	BPR INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS-PTE-JAMESON	37 769,29 \$
C1400615	BONNEAU CLIMATISATION LTÉE	HOTEL DE VILLE-CHALET DES GÉNÉRATIONS	603,58 \$

C1400616	CLUB DE GOLF BAIE MISSISQUOI	SOUPER NOUVEAUX ARRIVANTS	40,01 \$
C1400617	CONSTRUCTION ROBERT FLEURY	TOITURE PRESBYTÈRE	7 415,89 \$
C1400618	DROUIN DENIS	REMB. TAXES MUNICIPALES	211,94 \$
C1400619	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	ENTRETIEN AUTOBUS	235,70 \$
C1400620	EMRN 2008	MATÉRIEL PREMIER RÉPONDANT	96,59 \$
C1400621	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	SERVICE INCENDIE	278,51 \$
C1400622	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	TRANSPORT GÉNÉRATRICE	160,96 \$
C1400623	GARAGE YVES ST-LAURENT	VOIRIE-MISE AU POINT-PIÈCES	160,87 \$
C1400624	GISÈLE FRÉGEAU TRAITEUR	SOUPER NOUVEAUX ARRIVANTS	1 290,30 \$
C1400625	GRAYMONT (QC) INC.	SENTIER DE LA NATURE	149,78 \$
C1400626	IBERVILLE BRIQUE & PIERRE	QUAI MUNICIPAL	2 063,40 \$
C1400627	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	LAVAGE DE VITRES	85,00 \$
C1400628	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	AVIS PUBLIC	239,15 \$
C1400629	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 266,24 \$
C1400630	LES EXCAVATIONS BISAILLON	SENTIER DE LA NATURE- COMPOST	402,41 \$
C1400631	LES GAZONS DU QUÉBEC	GAZON-CHALET DES GÉNÉRATIONS	1 733,25 \$
C1400632	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	FORMATION POMPIERS	62,23 \$
C1400633	MONTY COULOMBE AVOCATS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 996,07 \$
C1400634	PAVAGE D-L INC.	RÉFECTION-PISTE CYCLABLE	22 957,92 \$
C1400635	PROPANE SUROÏT BEDFORD	ZAMBONI	82,78 \$
C1400636	PETITS MOTEURS 133 INC.	VOIRIE-TONDEUSE	89,92 \$
C1400637	RONA INC	QUAI MUNICIPAL	149,36 \$
C1400638	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	PARC JAMESON-GARAGE-HOTEL DE VILLE	1 043,89 \$
C1400639	SOTAR	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 178,49 \$
C1400640	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	KIOSQUE TOURISTIQUE-PARC DE LA NATURE	215,58 \$
C1400641	VILLE DE BEDFORD	HONORAIRES PRÉVENTIONNISTES	463,77 \$
C1400642	Y.B INFORMATIQUE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	386,90 \$
C1400643	YURKEVICH JONH	ACHAT RÉSERVOIR	100,00 \$
C1400644	AUBRY, MICHELINE	CCU DU 27 ET 30 OCTOBRE	90,00 \$
C1400645	BAERTSCHI, RENÉ	CCU DU 27 ET 30 OCTOBRE	70,00 \$
C1400646	BOUTHOT GÉRARD	CCU DU 27 ET 30 OCTOBRE-CH. DE COMMERCE	113,20 \$
C1400647	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	BORNE ÉLECTRIQUE QUAI-HOTEL DE VILLE	4 528,11 \$
C1400648	COURCHESNE ROBIN	TERRAIN DE BALLE-CHALET- PARCJAMESON	2 742,16 \$
C1400649	FLEURY ROBERT	CCU DU 27 ET 30 OCTOBRE	70,00 \$
C1400650	FERME BELLEMANA	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2013- 2014	6 806,52 \$
C1400651	GERVAIS MARIELLE	CCU DU 30 OCTOBRE	35,00 \$
C1400652	J. GAGNÉ EXCAVATION	SENTIERS DE LA NATURE- BORNES-32e RUE EST	8 238,81 \$
C1400653	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	SERVICE INCENDIE	523,14 \$
C1400654	KERNEN CLAIRE-LISE	CCU DU 27 ET 30 OCTOBRE	70,00 \$
C1400655	LAROSE & LAROSE IMAGE & SON	RÉPARATION TÉLÉPHONE IP	172,46 \$
C1400656	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE-SERVICE INCENDIE	104,28 \$
C1400657	MATÉRIAUX COUPAL INC.	PARC JAMESON	93,09 \$
C1400658	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	519,59 \$
C1400659	SUPER SOIR	ESSENCE VOIRIE-POMPIER-P.R.	976,13 \$
C1400660	TROTTIER, PIERRE	CCU DU 30 OCTOBRE	35,00 \$
C1400661	BERGER	MATÉRIEL PREMIER RÉPONDANT	42,48 \$
C1400662	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	PREMIER RÉPONDANT	265,07 \$
C1400663	L'HOMME ET FILS ENR	PARC-CHALET-QUAI-VOIRIE- TERR. DE BALLE	1 606,85 \$
C1400664	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE INCENDIE	206,38 \$
C1400665	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	1 725,00 \$
C1400666	LAROSE & LAROSE IMAGE & SON	RÉPARATION-HOTEL DE VILLE	2 298,50 \$
L1400080	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	7 345,56 \$
L1400081	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	SERVICE INCENDIE-P.R.	191,55 \$
L1400082	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	MATIÈRES RÉSIDUELLES-QUOTE- PART	17 421,79 \$
L1400083	PITNEY BOWES	RECHARGES TIMBREUSE	1 099,90 \$
L1400084	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	VOIRIE-FRAIS DE POSTE- POMPIER	429,57 \$

L1400085	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	457,97 \$
L1400086	TÉLUS	CELLULAIRE	173,83 \$
L1400087	XITTEL INC.	INTERNET	212,54 \$
L1400088	XITTEL INC.	INTERNET	132,11 \$
		SOUS-TOTAL	315 568,46 \$
		SALAIRES AU 25 OCTOBRE	
		EMPLOYÉS	14 267,84 \$
		CONSEILLERS	3 017,91 \$
		TOTAL	332 854,21 \$

9889-11-14 – Levée de l’assemblée

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que l’assemblée régulière du 3 novembre 2014 soit levée à 20h50.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.